

Père François Perrin de Précý (1). Longtemps régent de seconde et l'un des professeurs les plus écoutés à l'Académie royale, il s'était ensuite retiré de l'Oratoire, et fixé dans notre ville depuis plusieurs années déjà. Et, à n'en pas douter, Cudel de Montcolon n'était point le dernier à vanter les qualités militaires et autres de son oncle, royaliste fidèle (il en avait donné la preuve au 10 août), mais non intransigeant, puisqu'il avait accepté le commandement en second de la Garde constitutionnelle de Louis XVI, et n'avait pas émigré.

Les rôles sont aussitôt distribués : de Montcolon, de Vinezac, de la Chassagne, officiers d'ordonnance ou adjutants généraux, servent à l'état major. De Chênelette visite les anciennes fortifications, qui n'ont pas servi depuis des siècles. Il creuse les fossés, ajoute de nouveaux bastions, dont les feux croisés se prolongent sur trois étages, couronne les hauteurs de la ville par des retranchements formidables, merveilleusement combinés (2) au dire de Kellermann, et protège les ponts par des redoutes circulaires contre lesquelles se briseront les colonnes ennemies.

---

(1) François Perrin de Précý, né à Saint-Maurice, au diocèse de Sens, fils de François, lieutenant dudit Saint-Maurice et de Lucie Morreau, ayant étudié de la troisième à la rhétorique aux Jésuites d'Auxerre, ayant fait sa philosophie au collège des Grassins, trois ans de théologie en Sorbonne, était entré à l'Oratoire le 31 août 1729, âgé de près de 22 ans.

(2) « Est-ce Napoléon, est-ce un écrivain compétent, qui a dit que « ces travaux de défense furent très mal exécutés ? Je ne retrouve « pas cette indication dans mes notes, mais je me souviens l'avoir « lue quelque part. Ce n'est pas, du reste, l'opinion généralement « reçue. La tâche, en tout cas, n'était pas facile. » (Lettre déjà citée de M. Em. Vingtrinier). Voir *Procès-verbaux des séances de la Commission populaire...* Trévoux, 1899, p. 58, 129, 164).